

Mesdames, Messieurs, Chère Martine,

Au nom de toute l'équipe municipale, j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre à mon tour 2 médailles, la médaille d'honneur « Grand or » du travail et la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. J'ai bien conscience que ces deux médailles récompensent quarante années de travail. Ces années nous démontrent l'importance de la vie professionnelle dans l'épanouissement de chacun d'entre nous.

C'est le 1^{er} juin 1984 que vous avez été embauchée sous la municipalité d'André ARLES, alors Maire, en qualité de secrétaire de Mairie. La médaille d'honneur régionale, départementale et communale instituée en 1987 récompense l'ancienneté mais surtout la qualité des services que vous avez rendus à notre collectivité. La médaille d'honneur « grand or » du travail créée en 1948 vous récompense pour votre valeur professionnelle, la durée et la qualité de vos services. « La première condition du bonheur », écrivait André Gide dans son Journal, en août 1936, est « que l'homme puisse trouver joie au travail. Il n'y a vraie joie dans le repos, le loisir, que si le travail joyeux le précède ». Si la durée a son importance, la passion et le dévouement dont vous avez fait preuve au service de notre collectivité ont plus de valeur encore ! Vous avez toujours cherché à progresser et à évoluer dans votre métier et vous l'avez fait notamment en vous formant sur le tas et sur le tard à l'informatique comme vous aimez à le dire. Bien entendu votre professionnalisme ne se limite pas à l'utilisation de cet outil, mais la liste de vos tâches et compétences est trop longue pour que je me risque à l'énumérer. « Savoir évoluer est, a-t-on coutume de dire, gage d'épanouissement. C'est ce point qui doit constituer la priorité de chacune et chacun d'entre nous ; j'engage les jeunes générations à suivre votre exemple. Le travail, c'est un facteur d'utilité collective et de statut personnel ». Il représente également une valeur fondamentale, inscrite dans le préambule de la Constitution de 1946 sous la formule « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Il figure aussi dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout homme a droit au travail, au libre choix de son travail ». « Ce droit au travail, c'est donc un bien précieux qu'il faut défendre inlassablement. Mais le travail a aussi besoin d'être revalorisé. Cette question de la revalorisation du travail conditionne sans nul doute la cohésion de la société. En effet, il est utile de rappeler que c'est bien le travail qui fonde et finance les protections sociales, les systèmes de retraite... C'est aussi là que se construit, pour toutes et tous, l'estime de soi, indispensable à l'épanouissement de l'individu dans la société ».

« Sur ces médailles, deux mots sont gravés : Honneur et Travail. Ces termes sont à porter au plus haut dans notre société ». Il me reste à vous féliciter et à vous remettre vos diplômes et vos médailles et un cadeau offert par la mairie.

Merci Martine pour votre engagement sans faille.